

Des VOIX: Non, il est ici.

L'hon. M. CAHAN: Il y a un bon nombre de députés de votre côté qui sont sortis.

L'hon. M. DUNNING: Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: Si le ministre des Finances parle, il clôturera le débat.

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances): Je désire simplement répondre brièvement aux remarques de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) qui, si je comprends bien, parlant au nom de son parti...

L'hon. M. CAHAN: Je ne prétends parler pour personne autre que moi-même.

Le très hon. M. LAPOINTE: Je le crois.

L'hon. M. CAHAN: Nullement, mais je professe là-dessus des opinions très fermes. Je ne suis pas le chef du parti et conséquemment mon discours n'engage que moi-même.

L'hon. M. DUNNING: On me pardonnera donc de présumer que le silence des autres honorables membres du parti conservateur équivaut à une approbation de ce qu'a dit l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges. Je veux répondre brièvement à ceux qui prétendent que nous devrions venir en aide aux gens de la campagne, que le pays devrait indemniser les créanciers hypothécaires de 50 p. 100 de leurs pertes de ce côté, mais que nous devrions soustraire ces mêmes créanciers hypothécaires de l'obligation que ce bill, tel qu'adopté par la Chambre, leur imposait d'accorder eux-mêmes quelque soulagement aux débiteurs hypothécaires des villes de notre pays. Voilà toute la question.

L'économie que cet amendement, si nous l'adoptons, comportera pour le Trésor ne dépassera pas, à mon avis, une somme de dix millions de dollars. Mais qui peut supputer ce qu'épargnerait aux débiteurs hypothécaires des villes l'abaissement du taux de l'intérêt à 5½ p. 100? L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges affirme que des particuliers et non des institutions détiennent les créances hypothécaires dans cette région-ci du Canada. Si ma mémoire est fidèle, les chiffres fournis à notre propre comité de la banque et du commerce, établissant la valeur des hypothèques détenues dans ces provinces du centre par les institutions entendues par ce comité, atteindraient le chiffre approximatif de 130 millions de dollars; ces hypothèques pourraient en très grande partie bénéficier de l'abaissement du taux de l'intérêt et, sous le régime du bill en l'état où il a quitté la Chambre, les sociétés de prêt hypothécaire et non pas le trésor fédéral supporteraient les

[M. Gray.]

pertes résultant de cette diminution de l'intérêt. Le trésor fédéral n'interviendrait que pour assumer sa part des pertes que représentent les rectifications attribuables aux valeurs dépréciées et pour ce qui est des autres dispositions similaires du bill.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre me permettra-t-il une question?

L'hon. M. DUNNING: Certainement.

L'hon. M. STEVENS: Le taux de 5½ p. 100 n'est qu'un maximum, ce n'est pas un taux déterminé.

L'hon. M. DUNNING: Non, ce n'est pas un montant fixe, c'est le maximum.

L'hon. M. CAHAN: Et la moyenne n'est maintenant qu'un peu plus de 5½ p. 100, si même elle dépasse ce chiffre.

L'hon. M. DUNNING: Le maximum dans les provinces centrales atteint jusqu'à 7 p. 100.

L'hon. M. CAHAN: Mais la moyenne est moins élevée.

L'hon. M. DUNNING: Je ne prétends pas que la moyenne soit de 7 p. 100 actuellement, mais je soutiens qu'une bonne moyenne serait d'au moins 6½ p. 100.

L'hon. M. CAHAN: Je ne l'admets pas.

L'hon. M. STEVENS: Ce n'est pas conforme aux dépositions.

L'hon. M. DUNNING: Peu importe.

Le très hon. M. LAPOINTE: Vu l'importance de cette question je crois que nous devrions enregistrer le vote.

(La motion de l'honorable M. Dunning, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

Mme Black
Mlle Macphail

MM.

Ahearn
Barber
Bercovitch
Blackmore
Bothwell
Bouchard
Cardin
Clark (Essex-Sud)
Coldwell
Côté
Damude
Deachman
Donnelly
Douglas (Queens)
Douglas (Weyburn)
Duffus
Dunning
Emmerson
Esling
Evans
Finn

MM.

Fraser
Furniss
Glen
Gray
Graydon
Green
Hanson
Hartigan
Heaps
Hushion
Ilsley
Isnor
Jaques
Johnston (Bow-River)
Johnston
(Lake-Centre)
Kirk
Lapointe (Québec-Est)
Leduc
McCallum
McCann